

FABRICATION DE VOTRE DISQUE DE STATIONNEMENT EUROPÉEN

Afin de vous faciliter l'accès aux commerces et aux services, plusieurs zones de stationnement de la ville de Soissons sont en « zone bleue ».

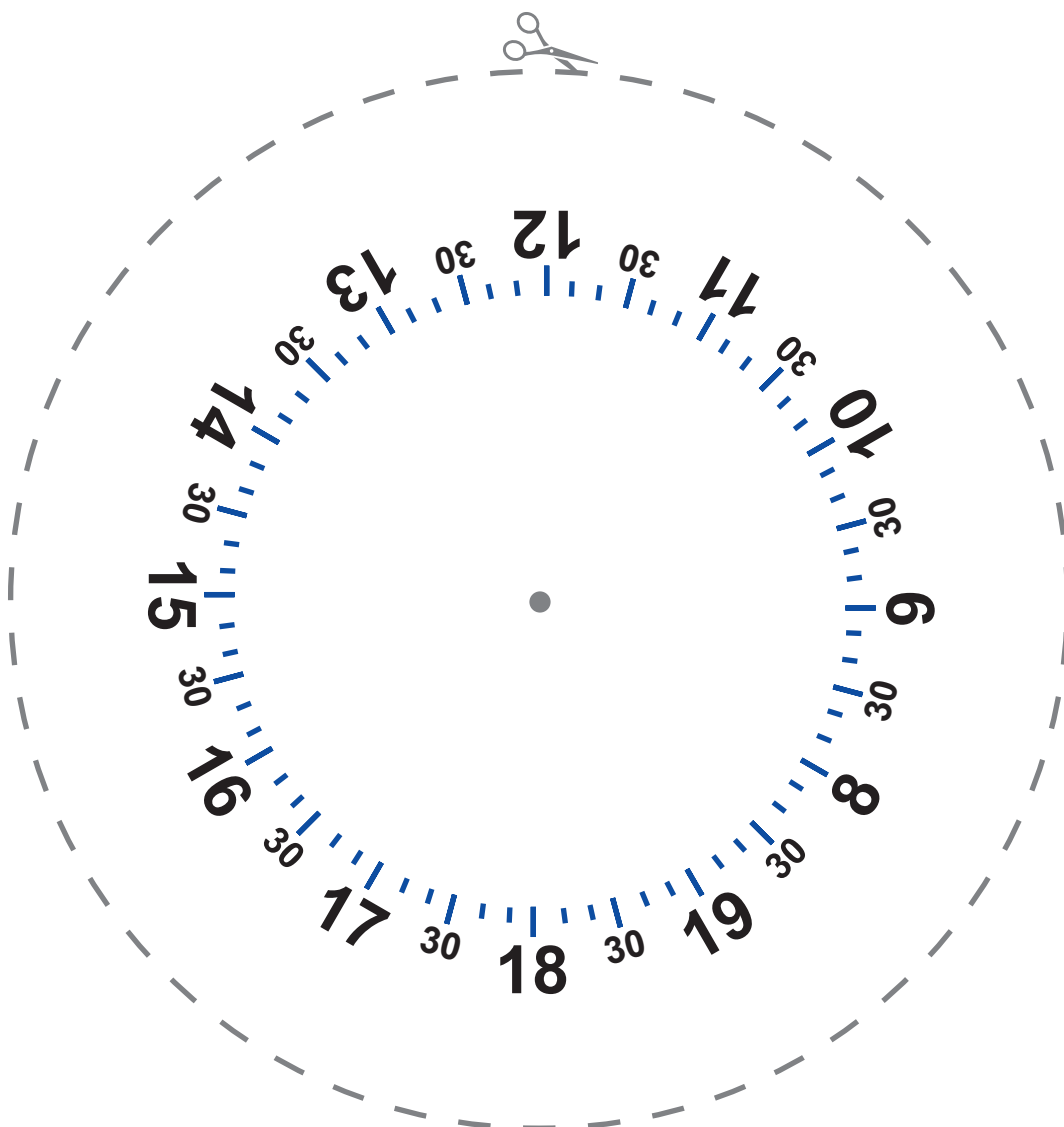
Pour y stationner, vous devez obligatoirement apposer votre disque.

Avec ce kit à imprimer, vous pouvez réaliser facilement votre propre disque.

Il vous suffit :

- > d'imprimer ces trois pages (face, cercle et dos)
- > de découper selon les pointillés
- > de percer un trou au centre, sur le repère
- > d'assembler les trois éléments à l'aide d'une attache parisienne.

Vous pouvez aussi agraffer les coins afin d'assurer la fixation du disque.





HEURE D'ARRIVÉE





1h de stationnement entre **8h-12** > **14h-18**

- > avenue de Reims
- > avenue de l'Aisne
- > rue de la Résistance
- > rue de la Bannière
- > place de la Gare
- > place Lamartine

1h30 de stationnement entre **8h-12** > **14h-17h30**

- > place de l'Hôtel de Ville
- > place de la République
- > 9 ter avenue de Reims (parking)

2h de stationnement entre **8h-12** > **14h-18h**

- > avenue du Général de Gaulle (38 au 46, hôpital)

Ce kit est proposé par la Ville de SOISSONS.

Ce disque doit être apposé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement dans la zone réglementée et sur la face interne, ou à proximité du pare-brise, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Est assimilé à un défaut d'apposition de disque le fait de porter sur celui-ci des indications horaires inexactes ou de modifier ces informations alors que le véhicule n'a pas été remis en circulation. [Code de la route, article R417-3]

MAIRIE DE SOISSONS
Place de l'Hôtel de Ville
www.ville-soissons.fr
03.23.59.90.00



La vie au centre de Soissons